



Suspension permis de conduire

Par **StephanieL59**, le **27/03/2023** à **13:33**

Bonjour, je me permets de vous contacter afin de tenter d'obtenir des réponses pour mon fils car nous n'avons pas les moyens de prendre un avocat.

Mon fils était parti en formation à près de 1000km de la maison, logé dans la famille pour 15 jours, il cherchait un logement pour le temps de sa formation, il a emprunté la voiture de tonton pour aller voir au camping à 5km, au retour il est parti dans le fossé! Il est rentré à la maison et dépité à consommé de l'alcool (il n'avait en plus rien dans le ventre depuis le midi). Il s'est rendu compte qu'il avait oublié son téléphone dans la voiture, il est donc reparti à pieds pour le récupérer, il pense s'être endormi dans la voiture, dans la nuit il a entretenu des riverains il a donc klaxonné, ils ont appelé les pompiers et du coup les gendarmes qui l'ont fait souffler sur la civière, il a été conduit aux urgences car douleurs thoraciques dues très certainement au grand stress de ses péripéties qui ne s'arrêtent pas là, les gendarmes ont récupéré les résultats de la prise de sang : 1,37 g et positif aux stupéfiants (joint fumé le samedi précédent). Il est remonté à la maison, pour redescendre le week-end dernier pour continuer sa formation, là sur la route, il a été arrêté par les gendarmes parce qu'il avait son téléphone sur ses genoux qui lui servait de GPS car il n'a pas de support dans la voiture. Il lui restait 8 points. Il est remonté ce week-end, il a reçu vendredi dernier une suspension de retrait de permis de 9 mois, il va recevoir un retrait de 3 points pour l'infraction avec le téléphone.

il a perdu sa formation qui allait donner suite à un contrat de travail par chez nous! J'imagine qu'il va passer au tribunal vu tout ce que j'ai pu lire. Doit-il faire un stage pour récupérer 4 points avant l'annulation des 3 points qui vont arriver ? Ou comme il y a une suspension c'est inutile? Il va être convoqué au tribunal de la région où il a été contrôlé positif, il ne pourra pas y aller puisque suspension de permis, comment cela va-t-il se passer? Le juge a-t-il l'option d'annuler son permis après cette suspension de permis ? Doit-il prévenir son assurance de sa suspension ? Les gendarmes ont-ils le droit de le faire souffler sur la civière alors qu'il n'était pas au volant? Tout ça pour finalement retrouver son téléphone dans la maison du tonton! Nous sommes en panique et ne savons pas ce que nous devons faire. Les gendarmes n'ont

pas pris son permis de conduire, que mon fils ne trouve plus depuis plusieurs mois d'ailleurs! C'est un gentil garçon, volontaire, mais il avoue qu'il était hors de lui, il n'a même pas essayé d'expliquer toute son histoire aux gendarmes. Il est bien conscient d'avoir tout gâché, qu'il va perdre gros, pour son avenir car il vient de passer à côté d'une belle promesse d'embauche! Il va être papa début juillet et a besoin de travailler, besoin de son permis. Concernant les stupéfiants, nous avons perdu accidentellement notre fils aîné il y a 5 ans et notre fils avoue consommer de temps en temps lorsque le moral n'y est pas en soirée. Je suis désolée pour la longueur de mes explications, j'espère que vous pourrez nous venir en aide. Bien cordialement